

Interview de Jacques F. Poos: les tâches du député européen et le rôle du rapporteur (Sanem, 16 avril 2004)

Source: Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:08:25, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_les_taches_du_depute_europ_eeen_et_le_role_du_rapporteur_sanem_16_avril_2004-fr-7a4b548c-8f77-4230-ac3f-268d4e0e1ccc.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques F. Poos: les tâches du député européen et le rôle du rapporteur (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] Attardons-nous quelque peu sur le Parlement européen, en tant qu'institution. Vous êtes, depuis 1999, membre du Parlement européen. Pouvez-vous nous expliquer très concrètement quelles sont les tâches régulières et quotidiennes d'un député membre du Parlement européen, pour ne pas utiliser l'expression un peu ambiguë de député européen?

[Jacques F. Poos] On peut classer les députés européens en diverses catégories. Il y en a, malheureusement, un petit nombre qui se contente de participer aux votes et de suivre les consignes de vote de son groupe politique, mais il y en a d'autres qui s'attèlent à la tâche et qui ont un mandat interne, comme le mandat de membre du Bureau, de questeur, de rapporteur, de coordinateur, c'est-à-dire le négociateur entre les groupes pour les textes de résolution ou les textes législatifs. Et le plus gros du travail est, évidemment, effectué par les rapporteurs, qui sont chargés par leur groupe, mais aussi avec l'accord des autres groupes, en respectant une certaine représentation proportionnelle, chaque groupe saura combien de rapports il aura à faire et puis les distribuer à ceux des députés membres du groupe qui ont une compétence particulière dans ce domaine et qui sont membres de la commission qui s'occupe du domaine. Par exemple, il y avait un rapport sur l'ouverture des chemins de fer européens à la concurrence, un rapport très controversé. C'est évidemment quelqu'un de la commission des Transports qui s'est acquitté de ce rapport. Il y avait l'élargissement de l'Union européenne, qui était de la compétence de la commission des Affaires étrangères. Eh bien, il y a douze rapporteurs par pays, répartis entre les groupes, qui doivent alors avec la commission, avec le secrétariat du Parlement, avec le secrétariat du groupe, préparer ces rapports, les exposés des motifs, essayer d'amener en plénière un maximum de voix sur ce texte et ça comporte des négociations souvent longues. J'avais la chance d'être rapporteur pour Chypre, un pays qui n'a pas fini de faire parler de lui jusqu'à la fin de la législature.

[Étienne Deschamps] Alors parlons-en précisément, comment très concrètement les choses se sont-elles passées à partir du moment où avez pris connaissance de votre responsabilité en ce qui concerne le rapport sur Chypre? Comment, au jour le jour, les négociations se déroulent-elles puisqu'il y a, à la fois, vous venez de le dire, un volet d'étude de rédaction de textes, de prise de position et puis un volet très politique, de négociations en coulisses pour préparer le texte, pour atteindre un consensus et pour être sûr, si possible, dès le moment où ce texte arrive en plénière, qu'il ait des chances d'être adopté? Est-ce toujours le cas d'ailleurs?

[Jacques F. Poos] C'est un cas intéressant parce que l'élargissement est un des cas où le Parlement européen a une vraie compétence, il doit donner son avis conforme sur l'adhésion d'un nouveau pays membre. Il peut dire oui ou non. Alors il y a eu un vote sur chacun des dix, largement positif, comme tout le monde le sait, mais il pourrait être négatif. Dans ce cas-là, le dossier serait classé. Les rapporteurs pour Chypre, pour la Roumanie, pour l'Estonie, pour tous les autres pays candidats, ont étroitement travaillé avec la Commission et ils ont d'ailleurs chaque année présenté un rapport sur le suivi des négociations, sur l'état d'avancement comme on l'a dit, des négociations avec tel ou tel pays et avec des éléments politiques, avec des éléments économiques, avec des éléments sur le fonctionnement de la démocratie dans le pays en question. Cela comportait aussi des voyages, évidemment, du rapporteur, des déplacements et discussions avec les partis politiques, avec les gouvernements des pays candidats. Et pour Chypre, il y avait encore ce problème, non résolu jusqu'à la date, de la division de l'île, de l'occupation d'une partie de l'île par des troupes turques, la création dans cette partie occupée d'un État qui n'est reconnu par personne, sauf par la Turquie, et des négociations longues, qui ont duré trente ans pour surmonter cette division et recréer une République de Chypre unifiée, qui pourrait alors devenir membre de l'Union européenne. C'était ça le but et il n'était pas dans nos mains; il était dans les mains du secrétaire général des Nations unies, qui a abouti, tout récemment, au plan Annan, la construction d'un nouvel État fédéral, appelé République unie de Chypre et où les Chypriotes seront appelés à voter le 24 avril par deux référenda dont on ne connaît pas encore l'issue. C'était, à mon avis, le dossier le plus intéressant de tout ce paquet-là parce qu'il y avait ce problème politique qui se greffait dessus, un problème de relation avec la Turquie aussi, qui est inhérent au problème de Chypre puisque la Turquie porte la responsabilité dans une partie de ce territoire. Il y a maintenant une solution et cette semaine, la commission des Affaires étrangères a passé un projet de résolution qui va

encore passer en plénière avec une large majorité – j’espère – qui avalise le plan Annan et qui invite les électeurs chypriotes à saisir cette chance historique. Ça c’est un rapport parmi des milliers qui ont été discutés et votés par le Parlement européen.

[Étienne Deschamps] Et à partir du moment où le rapporteur a fait son travail, sait-on toujours à l’avance si le texte sera ou ne sera pas, en l’occurrence sera, adopté en plénière? Est-ce que les choses sont jouées à l’avance? Est-ce qu’au moment où le texte est présenté en plénière, on peut encore avoir des surprises? Est-ce que ça peut arriver?

[Jacques F. Poos] Oui, ça peut arriver. Il y a eu des cas où des résolutions ont capoté en plénière parce qu’à la fin certains amendements ont été votés et ont mécontenté les uns, d’autres amendements ont mécontenté les autres. Les uns ont mécontenté la droite, les autres ont mécontenté la gauche et, à la fin, tout le monde a voté contre. Ça peut arriver. Ça arrive rarement sur des textes législatifs, mais sur des résolutions, sur les droits de l’homme, etc., ça peut arriver. Mais sur l’élargissement et sur le rapport Chypre, le rapporteur peut être sûr qu’il sera suivi.